Regularisation de ma situation, titre de séjour

Par Visiteur

Bonjour!!! je vous ecris parce que j'ai un titre de sejour de dix ans j'ai fais une demande de naturalisation française ya quelques mois car je rempli les conditions de cette demande etant donné que mon mari et mes enfants sont français (marié depuis 3ans) et eant ds le territoire français depuis 2003 ayant travaillé un ptit peu par contre suite a mon deuxieme accouchement j'ai tenu a ce que ma mere vienne me rejoindre et assiste a mon accouchement seulement j'en ai eu deux d'affilé donc tres difficile elle est entrée avec un visa court sejour et j'aimerai qu'elle reste en france avec moi pour qu'elle puisse profiter de ses ptits enfants alors, !! quels sont ses droits et quels sont les demarches a faire aupres de la prefecture ? pouvons nous prendre un avocat pour plaider pour nous?
merci

Par Visiteur

Bonjour

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Est ce que votre maman a travaillé en France et touche une retraite française?

Cordialement

Par Visiteur

Non elle n'a exercé aucune activité proffessionnelle elle est integralement a notre charge

---
Par Visiteur

Madame,

Malheureusement, votre maman ne peut rester en France que sous le couvert d'un visa court séjour, qu'elle peut faire renouveler.
En effet, le fait qu'elle soit à votre entière charge n'a plus d'incidence sur le délivrance d'un titre de séjour, cette disposition ayant été abrogée par la loi du 24 juillet 2006.

Cordialement

Par Visiteur

Ya t'il un autre moyen d'obtenir un titre de sejour par rapport a ma situation ? si non une fois que j'aurai ma naturalisation ya til une loi qui lui permetttra d'etre regulariser par rapport a moi, merci

---
Par Visiteur

Madame,

Malheureusement aucun titre de séjour ne peut être délivré à votre mère au regard de votre situation.
Une fois naturalisée vous pouvez tenter une demande de carte de séjour vie privée et familiale, au motif que votre maman possède en France de forts liens familiaux (cependant cette demande suppose qu'elle remplisse les conditions liées à l'intégration et n'ait plus aucune famille dans son pays d'origine) mais je pense qu'il n'y a vraiment que très peu de chance pour que votre demande aboutisse.

Cordialement